

Viticulture

PACA

n°11
27 mai 2025



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Référent filière & rédacteur

Florine THEVENOT

Chambre d'Agriculture de Vaucluse
florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication

Georgia LAMBERTIN

Présidente de la chambre régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs
22 Avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence cedex 1
bsv@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille



AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Climatologie

Pluviométrie : inondation/grêle dans le Var de la semaine dernière

Phénologie

Grenache : proche à quelques jours de retard par rapport à 2024

Maladie

Oïdium : risque fort à partir du stade 10 FE

Mildiou : risque très fort à alerte

Black rot : nouvelles taches observées

Flavescence dorée : 1^{er} traitement obligatoire du 04 au 15 juin
pour les secteurs à 2 ou 3 traitements

Ravageurs

Vers de la grappe : réaliser les bilans de fin de première
génération

Pyrale du Daphné : vol en cours

Réglementaire

Note technique nationale sur les résistances de la vigne

Note nationale abeille

Liste Produits de Biocontrôle

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo 

Notes nationales

Biodiversité

Les auxiliaires de la vigne

A surveiller

Ambrosie

Datura Stramoine



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA

Suite à de forts épisodes de pluies qui ont touché plusieurs secteurs le mardi 20 mai 2025 conduisant à des inondations (250 mm sur Bormes-les-Mimosas, certaines communes du golfe de Saint-Tropez...) mais aussi à différents orages de grêle qui ont causé des dégâts entre le 5 et le 20 mai (Vidauban, Taradeau, les Arcs, Draguignan, Néoules, Plan d'Aups, Sainte Maxime...), la Chambre d'Agriculture du Var a réactivé la cellule de crise agricole.

Contact: 04 94 99 75 21 - crise@var.chambagri.fr

PHENOLOGIE



Stade I :
Pleine floraison



Stade I :
Début floraison



Stade I :
1ères fleurs



Stade H :
10-13 FE*
Boutons floraux
séparés

*FE: Feuilles étalées
Photos CA84

Grenache

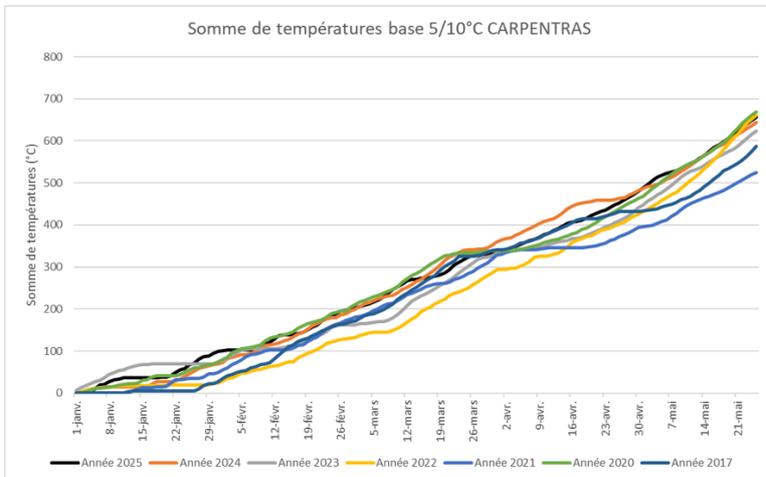
| Secteur 0 | Secteur I | Secteur II | Secteur III | Secteur IV | Secteur V |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Stade début floraison à baies 2-3 mm | Stade début floraison à nouaison | Stade 1ères fleurs à pleine floraison | Stade 9-11 FE à début floraison | Stade 8-10 FE à 1ères fleurs | Stade 7-8 FE à 11-13 FE |
| Fin floraison majoritaire | Pleine floraison majoritaire | Début floraison majoritaire | 1ères fleurs majoritaire | 10-12 FE majoritaire | 8-10 FE majoritaire |

[Carte de précocité](#)

Les observations sur le terrain et la somme des températures base 5/10°C du 1^{er} janvier au 26 mai indique que, au 27 mai, l'année 2025 est proche de 2024 voire quelques jours de retard.

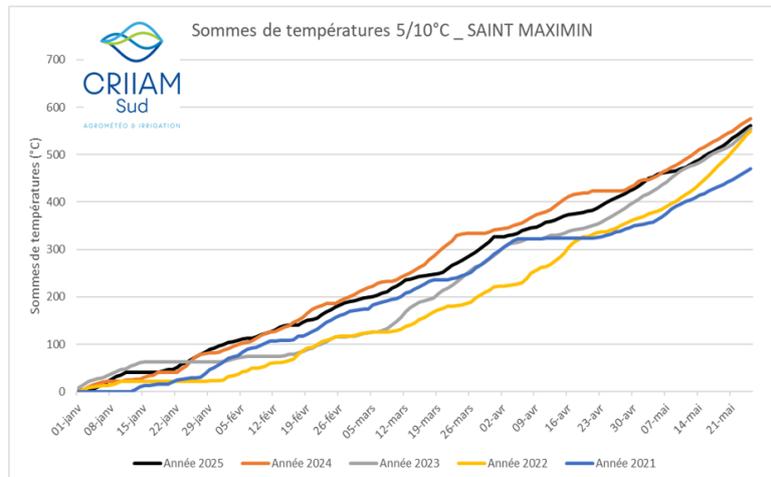
VAUCLUSE

Somme de températures base 5/10°C CARPENTRAS



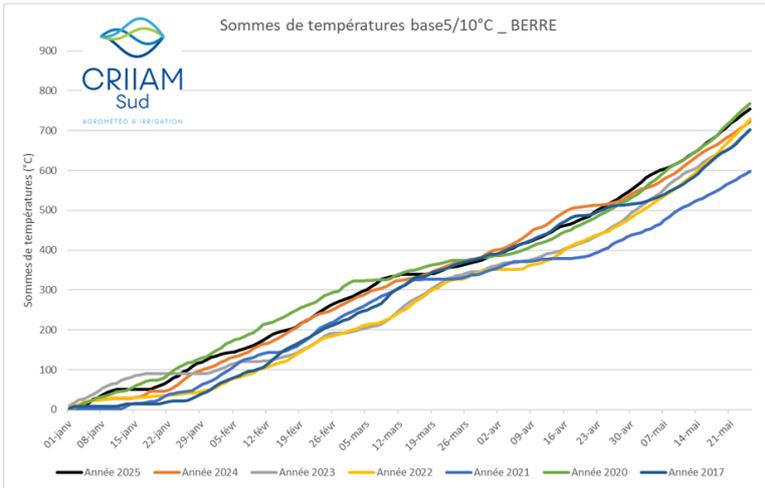
VAR

Sommes de températures 5/10°C _ SAINT MAXIMIN



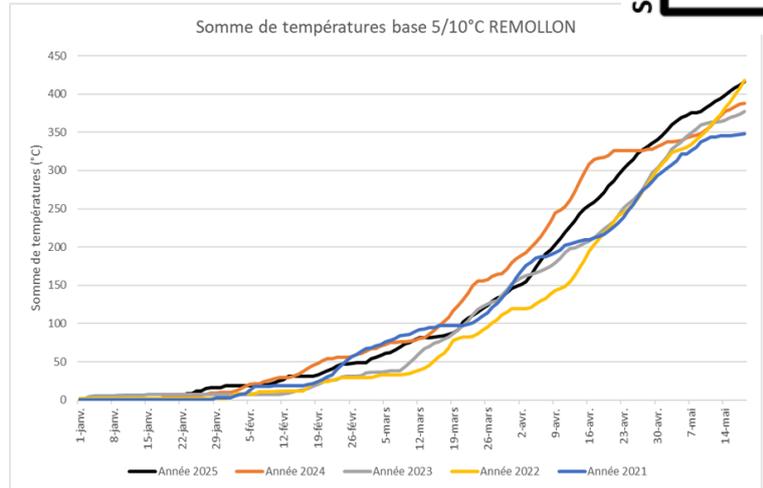
BOUCHES DU RHONE

Sommes de températures base 5/10°C _ BERRE



HAUTES ALPES

Somme de températures base 5/10°C REMOLLON



Les courbes sont réalisées avec les sommes de températures base 5°C à partir du 1^{er} janvier puis avec des températures 10°C au-delà de 321°C (seuil débourrement grenache). Ce calcul est issu des travaux de Iñaki Garcia de Cortazar (INRAe, Avignon) pour modéliser les stades phénologiques de la vigne.

MALADIE

OÏDIUM

Biologie: [Cf bulletin n°6](#)

Oïdium sur feuilles



Photos CA83

Observations

Sur 88 parcelles observées du 21 au 27 mai, 6 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (majoritairement entre 1 à 10 feuilles oïdiées sur 100 cep) et 1 parcelle a des symptômes sur inflorescences. Peu d'évolution par rapport à la semaine dernière.

Parcelles natures : sur 20 parcelles observées, 4 parcelles ont des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque

A partir du stade 10 feuilles étalées majoritaire et jusqu'à la fermeture de la grappe



OÏDIUM

Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » hors AOP.
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

MILDIU

Biologie : [Cf bulletin n°9](#)

Mildiou sur feuille et inflorescence



Photos CA84 / CA83

Territoire Sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les pluies du 19 et du 21 mai ont été favorables à des contaminations fortes à très fortes selon les secteurs (modèle Milstop). Les symptômes devraient être visibles dans les prochains jours.

Observations

Quelques nouvelles taches sur feuilles ont été observées. Localement en secteurs précoces et médians, les sorties sur feuilles sont fortes à moyennes.

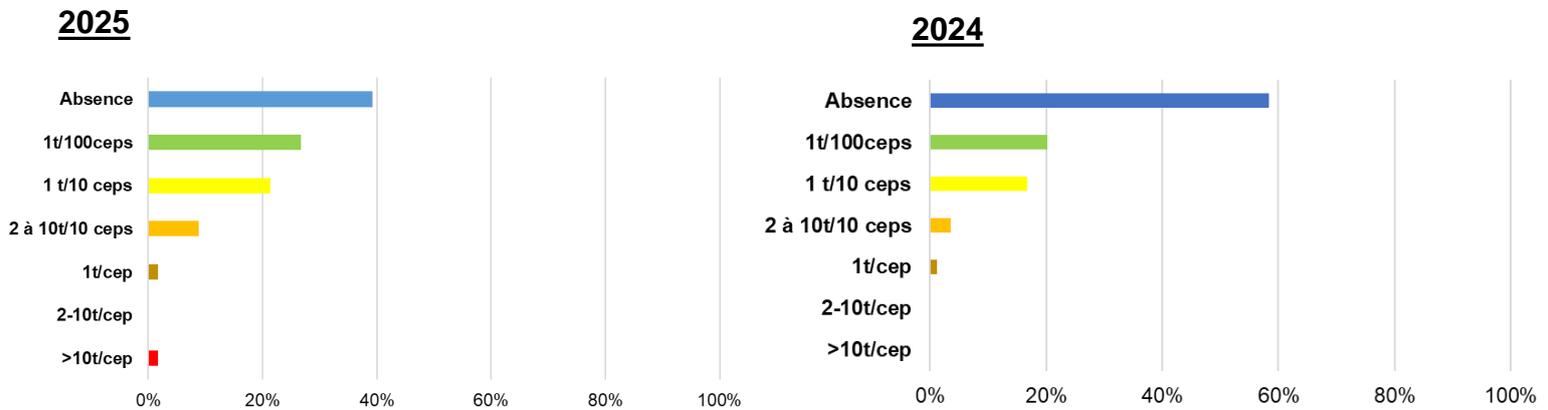
Sur 56 parcelles observées du 21 au 27 mai, 34 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 14 sur inflorescences.

MILDIOU

Territoire Sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Observations

Mildiou sur feuilles: fréquence et intensité



[Parcelles naturelles](#) : sur 10 parcelles observées, 8 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 7 parcelles sur inflorescences.

Estimation du risque

Secteurs Côtes du Rhône/Vallée du Rhône



En cas de pluie et/ou de rosées



Secteurs Sud Drôme/Zone tardive de l'Est du Vaucluse



En cas de pluie et/ou de rosées



Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire

Analyse du risque

Les symptômes issus des pluies du 13,14 et 16 mai sont en **cours de sorties**.

Les pluies du 19 et 21 mai ont été favorables à des contaminations fortes à très fortes selon les secteurs (modèle Milstop). Les symptômes devraient être visibles dans les prochains jours.

Observations

De nouvelles taches sur feuilles et des symptômes sur inflorescences ont été observées à des degrés variables selon les parcelles.

Sur 33 parcelles observées du 21 au 27 mai, 27 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 13 sur inflorescences.

MILDIOU

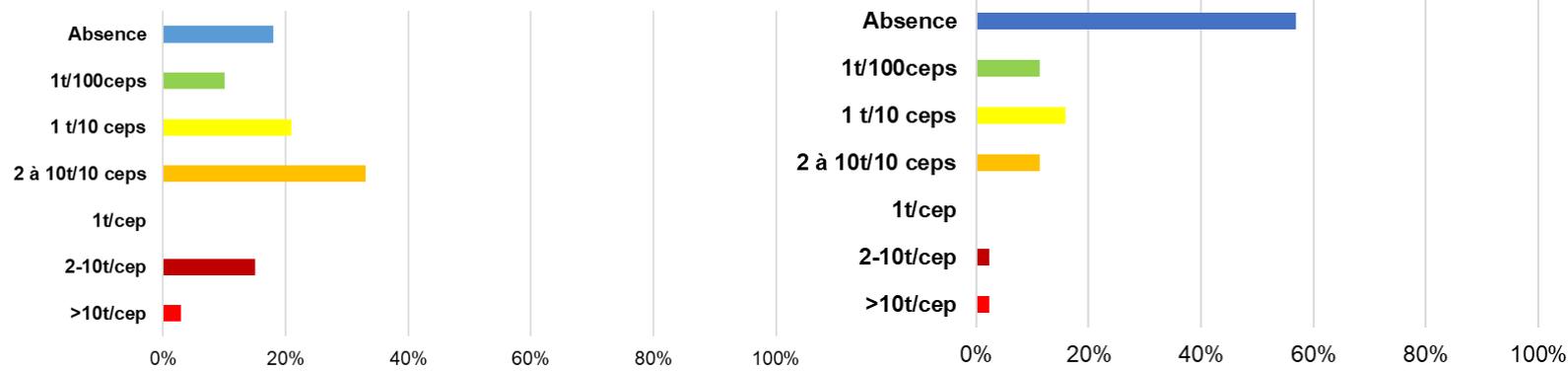
Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire

Observations

Mildiou sur feuilles: fréquence et intensité

2025

2024



Parcelles naturelles : sur 7 parcelles observées, 4 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 4 parcelles sur inflorescences

Estimation du risque



En cas de pluie et/ou de rosées



Territoire Hautes Alpes

Analyse du risque

Les symptômes issus de la pluie du 14 mai seront visibles dans les prochains jours.

Les pluies du 19 au 21 mai ont été favorables à des contaminations fortes (modèle Milstop). Les symptômes devraient être visibles à partir du 01 juin.

Observations

Une tache de mildiou a été observée sur une parcelle hors réseau BSV la semaine dernière.

Estimation du risque



En cas de pluie et/ou de rosées



MILDIOU

Territoire Provence

Analyse du risque

Les pluies du 19 au 21 mai ont été favorables à des contaminations faibles à très fortes selon les secteurs (modèle Milstop). Les symptômes devraient être visibles dans les prochains jours.

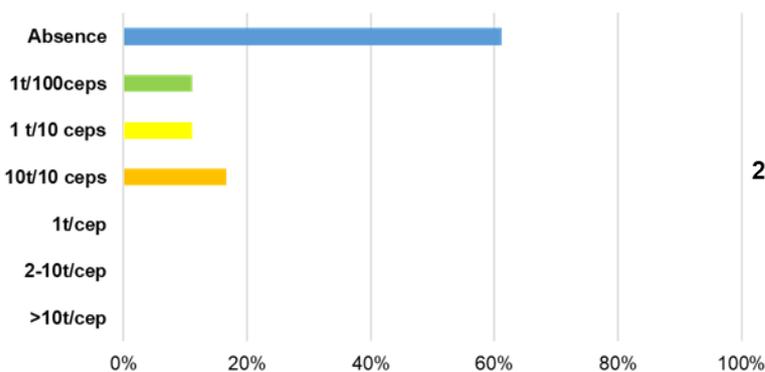
Observations

De nouveaux symptômes sur feuilles et sur inflorescences sont observés dont du mildiou mosaïque. La météo actuelle et à venir permet de limiter la progression de la maladie à ce jour.

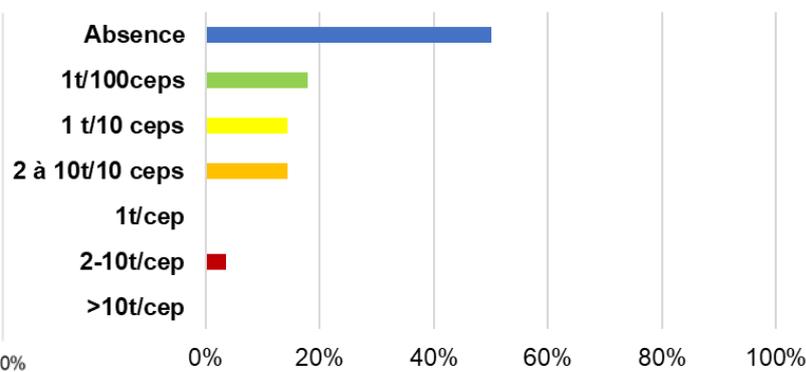
Sur 18 parcelles observées du 21 au 27 mai, 7 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 4 sur inflorescences.

Mildiou sur feuilles: fréquence et intensité

2025



2024



Parcelles naturelles : sur 3 parcelles observées, 2 parcelles ont des symptômes sur feuilles dont 1 sur inflorescence.

Estimation du risque



En cas de pluie et/ou rosées



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.

MILDIOU



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

BLACK-ROT

Biologie

Le Black-rot est une maladie provoquée par un champignon : *guignardia bidwellii*. Il hiverne sous forme de périthèces sur les organes touchés par la maladie. Au printemps, ces périthèces libèrent des ascospores suite à une pluie. Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2-3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)



pycnides

Tache de black-rot avec des pycnides (Source : INRAE)

Les pycnides assurent les contaminations secondaires sur feuilles et jeunes grappes. Sur les baies de l'année, on observe d'abord une petite tache circulaire, de couleur « café au lait » au contour net, qui progresse rapidement et envahit en 2 ou 3 jours la totalité du grain. La baie altérée prend une teinte marron clair, elle se flétrit et finit par se dessécher. Sa peau devient alors noire avec des reflets bleuâtres et se couvre de pycnides. Ces baies momifiées restent fortement attachées à la rafle et constituent une source d'inoculum pour l'année suivante.

La sensibilité maximale des grappes se situe entre le stade nouaison et le stade début fermeture de la grappe. Elle diminue ensuite jusqu'au stade début véraison.

Analyse du risque

Les symptômes issus des pluies du 11 au 13 mai sont en **cours de sortie**.

Les pluies du 19 et 21 mai ont pu engendrer des contaminations en fonction de l'hygrométrie. Les symptômes pourraient être visibles début juin.

Observations

Sur 91 parcelles observées du 21 au 27 mai, 38 présentent des symptômes sur feuilles et 1 sur inflorescence.

Parcelles natures: sur 20 parcelles observées, 14 parcelles ont des symptômes sur feuilles dont 2 sur inflorescences.

Estimation du risque

Parcelles avec présence de symptômes réguliers en cas de pluie ou de longue humectation

Autre cas : parcelles sans symptôme



| | | | | | | | | | | | |
|-------|--------|--------|------|-----------|--------|-------|--------|--------|------|-----------|--------|
| AUCUN | FAIBLE | MODÉRÉ | FORT | TRÈS FORT | ALERTE | AUCUN | FAIBLE | MODÉRÉ | FORT | TRÈS FORT | ALERTE |
|-------|--------|--------|------|-----------|--------|-------|--------|--------|------|-----------|--------|

BLACK-ROT

Méthodes alternatives



Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

Mesures prophylactiques :

- Éliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille
- Arracher les vignes abandonnées
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints

FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaine

Biologie

La Flavescence dorée est une maladie due à un phytoplasme qui ne peut survivre que dans les cellules vivantes de la plante infectée ou dans l'insecte vecteur qui transmet la maladie de cep à cep. L'insecte vecteur est une cicadelle jaune : *Scaphoideus titanus*, inféodée à la vigne. Elle est reconnaissable à son abdomen triangulaire avec deux taches noires distinctes à l'extrémité. Elle hiverne sous forme d'œufs sous l'écorce des bois de deux ans. Les éclosions débutent en mai et se prolongent sur plusieurs semaines. Les larves évoluent en adultes en 40-45 jours en passant par cinq stades larvaires. Les larves se déplacent en sautant. Les premiers adultes apparaissent à partir de la mi-juillet. Il n'y a qu'une génération par an.

Les voies de contamination :

- par l'insecte vecteur, de parcelles en parcelles. Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la Flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois. La salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.
- par le matériel de multiplication : la transmission de la Flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.

Les symptômes :

- feuilles cassantes qui s'enroulent plus ou moins en fonction des cépages
- décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
- dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies flétries
- un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port retombant à la souche atteinte
- un flétrissement partiel ou total pouvant aller jusqu'à la chute complète des grappes.

L'expression des symptômes n'est visible qu'un an après la contamination et quelquefois plus.

Scaphoideus titanus adulte



Larves de Scaphoideus titanus



Symptômes de flavescence dorée



Le communiqué de la DRAAF-SRAL PACA du 26 mai 2025 concernant la lutte obligatoire contre la flavescence dorée de la vigne sera prochainement en ligne sur le site :

DRAAF PACA:

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/flavescence-doree-r37.html>

Une carte interactive des Zones Délimitées mise à disposition par FREDON PACA est accessible sur le site suivant :

<https://www.flavescencedoree.fr/outils/>

VERS DE LA GRAPPE

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljugiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

Eudémis



Cochylis



Adultes et larves (source : INRAE)

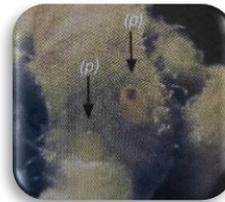
La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

Première génération : le vol peut commencer vers la mi-mars pour les zones précoces et s'échelonne sur plus d'un mois. Les pontes localisées au départ sur les bois lisses des coursons sont déposées par la suite sur les bractées des inflorescences. L'éclosion des œufs débute dès que la grappe est bien formée.

Cinq stades larvaires, appelés L1, L2, L3, L4 et L5, vont se succéder. A partir des stades L3 et principalement L4, les larves consomment les boutons floraux et sont responsables de la formation des glomérules (agglomérats de résidus de boutons floraux et de fils de soie tissés par la larve).



Glomérule
Photo: CA26



Pontes (p) sur bractée

Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Observations

Changer les capsules des pièges avant le début des vols annoncés par la modélisation.



Réaliser les bilans de fin de première génération en pleine floraison

Prévisions du modèle ACTIV

| | Début vol GII | Premières pontes |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| Secteur très précoce | A partir du 30 mai | A partir du 04 juin |
| Secteur précoce | A partir du 02 juin | A partir du 06 juin |
| Secteur médian | A partir du 05 juin | Trop tôt |
| Secteur tardif | Trop tôt | Trop tôt |
| Secteur très tardif | Trop tôt | Trop tôt |

VERS DE LA GRAPPE

Observations

Bilan fin de 1^{ère} génération: observation des glomérules (du 13 au 27 mai)

| Secteur de précocité | Nb de parcelles observées | Nb de parcelles > au seuil de nuisibilité* |
|-------------------------|---------------------------|--|
| Secteurs ultra précoces | 4 | 0 |
| Secteurs très précoces | 13 | 2 |
| Secteurs précoces | 30 | 2 |

*Seuil de nuisibilité : 10 glomérules pour 100 grappes. Le dépassement de ce seuil peut justifier une intervention en deuxième génération.

Estimation du risque



si faible présence de glomérules (moins de 10 %) en 1^{ère} génération



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Biologie

Ce lépidoptère fait partie de la famille des pyrales. Il est très polyphage (plus de 80 plantes-hôtes), est attiré par le sucre, le miellat secrété par les cochenilles ou par des raisins déjà attaqués ou très mûrs. Le nombre de générations peut atteindre quatre à cinq dans le Sud. Les femelles s'accouplent au cours du mois de juin. Elles pondent en moyenne 150 œufs. Les premières larves sont visibles fin juin-début juillet. Elles se nourrissent d'abord du miellat des cochenilles. S'il y a peu de miellat, les jeunes larves peuvent consommer des baies peu sucrées. Les larves plus âgées grignotent superficiellement la peau des raisins. Elles ne font pas de perforation comme le fait l'eudémis. Cinq stades larvaires se succèdent. Les larves des derniers stades sont beaucoup plus grosses (12-15mm) que celles de l'eudémis (moins de 10 mm).

La pyrale du Daphné

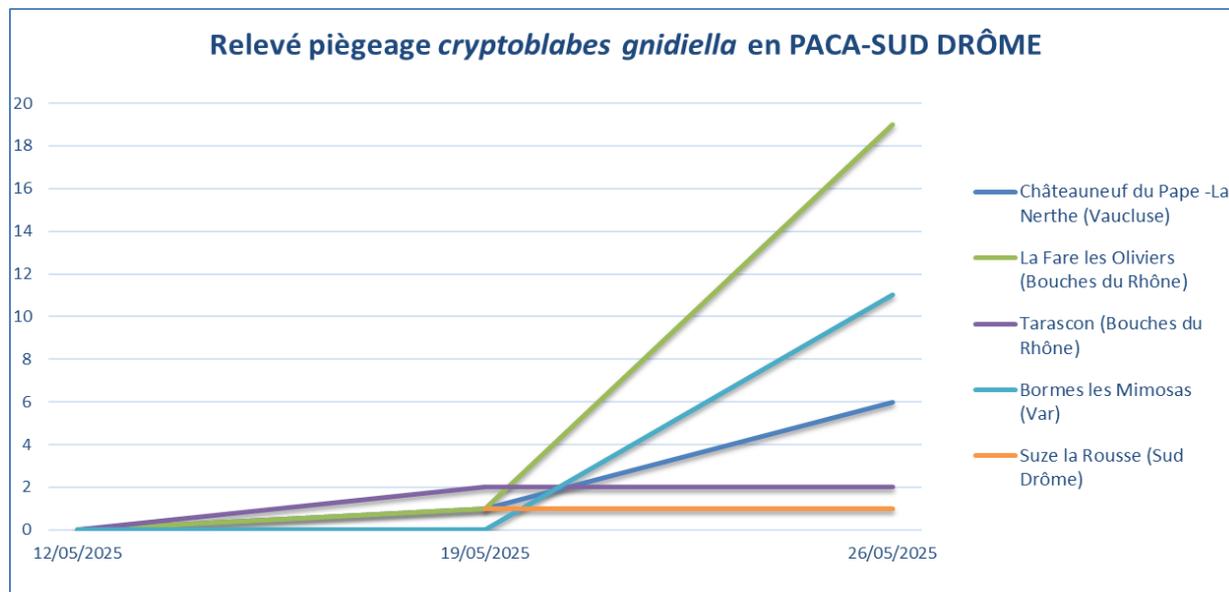


Adultes et larves (source : CA30)

LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

Observations

Les premiers papillons ont été piégés à Arles, Lançon de Provence et Lambesc (Bouches du Rhône) et à La Celle, Plan de la Tour, Cogolin et Bormes les Mimosas (Var).



Analyse de risque



Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

Mesures prophylactiques :

- Réduction du pool de papillons pour l'année suivante, par élimination des grappes « momifiées » lors de la taille en hiver

INFORMATION

Parcelles naturelles

Le réseau « parcelles naturelles » est un réseau de parcelles dont cinq rangs ne reçoivent aucune protection phytosanitaire.

L'observation de ce réseau est financée par la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

REGLEMENTAIRE

NOTE TECHNIQUE NATIONALE



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2025 - [ICI](#)



Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver



Pour lire la note complète

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



- > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes
- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- > Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- > Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- > Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- > Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- > Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance \(ANSES\)](#) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



Cliquer sur l'image pour lire la note complète





Une plante envahissante dangereuse pour la santé. Chacun doit agir !

Les plantules d'Ambrosies à feuilles d'armoïse sont de sortie et sont (déjà) présentes dans notre région. Les cotylédons, ronds et souvent rouges sur le dessous, sont encore bien visibles sur les plantules.

Il est donc temps de (re)partir à la chasse, pour passer un été serein !
Pensez à vous protéger avec des gants !



LA RECONNAÎTRE

- feuilles du même vert sur les deux faces
- feuilles profondément découpées
- fleurs sur de longs épis
- pas d'odeur quand on la froisse

LA SIGNALER

PLATEFORME INTERACTIVE
**SIGNALEMENT
AMBROISIE**
www.signalement-ambrosie.fr
www.solidarites-sante.gouv.fr

SON POLLEN EST TRÈS ALLERGISANT !

L'objectif de la lutte contre les ambrosies est d'interrompre leur cycle de développement, afin d'éviter la dispersion de pollen et la production de graines.

- Sur ma propriété : je l'arrache et la laisse sur place.
- Hors de ma propriété : je signale la zone infestée.
- Hors de ma propriété, sur un terrain public ouvert au public : s'il y a seulement quelques plants, je les arrache, les laisse sur place et signale la zone.

Si vous observez de l'ambrosie, signalez la plante sur la plateforme « Signalement Ambrosie » :

- Site web : <https://www.signalement-ambrosie.fr/>
- Application mobile Signalement Ambrosie (disponible sur Android et App Store)
- Mail : contact@signalement-ambrosie.fr
- Téléphone : 0 972 376 888

Pour vous faciliter la tâche, vous pouvez regarder notre vidéo : [«Comment reconnaître une plantule d'Ambrosie à feuilles d'armoïse ?»](#) »



Datura stramoine

Datura stramonium

Taxonomie

Nom scientifique actuel : *Datura stramonium* L., 1753.

Classe : Dicotylédones – Ordre : Solanales. Famille : Solanaceae.

Genre : *Datura* - Espèce : *stramonium* - Code OEPP: [DATST].

Noms vernaculaires : Pomme épineuse, chasse taupes, herbe des sorciers.



Le datura est une plante annuelle herbacée de la famille des solanacées produisant des alcaloïdes atropiniques, substances toxiques pour l'homme et l'animal. Soyez vigilant



Cliquer sur l'image pour lire la note complète

Plante robuste, à tige épaisse, se ramifiant en parasol.

Feuilles pétiolées, entières ou souvent grossièrement dentées.

Fleur solitaire, grande, blanche ou mauve, pédicellée, pentamère (1); calice tubulaire à lobes dentiformes; corolle en trompette, plissée longitudinalement, à lobes à peine marqués, mais à apex matérialisés par de longs mucrons (1, 2).

Fruit: grosse capsule ovoïde généralement épineuse (3).



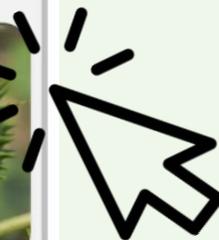
Datura ferox



Datura wrightii



Datura stramonium



Cliquer ici pour voir la fiche d'identification complète

2 pérennes

4 espèces présentes en France

2 annuelles

Datura wrightii,
Datura innoxia (en bas à droite)

Datura ferox

Datura stramonium



Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : RICHY Didier

Chambre d'agriculture de la Drôme : ALARD Elsa

Chambre d'agriculture de Var : MAZEAU Julie

Chambre d'agriculture du Vaucluse : THEVENOT Florine - GALANOPOULO Marine

Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire

CAPL

Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Hautes Alpes, Var et Vaucluse

Domaine expérimental La Tapy

Scan

Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner |



Devenir
observateur
& contact |



Tous les BSV
PACA